

VILLE DE LA FERTE-BERNARD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 février 2026

Date d'affichage 11 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**LE VINGT-QUATRE FÉVRIER** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCIAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS**PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

Une information a été communiquée aux membres de l'assemblée concernant les dernières décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, pour la période allant du 5 février 2026 au 10 février 2026.

En complément, les décisions prises entre le 29 janvier et le 4 février 2026, qui n'avaient pas pu être portées à la connaissance du Conseil lors de la séance du 4 février 2026, ont également été présentées, celles-ci étant intervenues après l'envoi du rapport aux élus.

L'ensemble de ces décisions est communiqué conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Décision du 30/01/2026 n°2025-01-05**

Objet : Relative à la demande de subvention pour les travaux d'extension et de rénovation du bâtiment « Roller skating / Athlétisme » auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2026.

- Montant de l'opération : 350 000 €
- Montant de la subvention sollicitée : 105 000 €

- **Décision du 03/02/2026 n°2025-02-01**

Objet : Relative à la signature d'actes modificatifs au marché de travaux pour la restructuration des postes de relèvement et modifications des réseaux d'eaux usées :

- n°01 - canalisations d'assainissement et ouvrages annexes avec la société SOGEA OUEST TP
- n°02 - les postes de refoulement avec la société HABERT SAS

- **Décision du 03/02/2026 n°2025-02-02**

Objet : Relative à la signature, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré – Phase reconstruction, d'un avenant n° 1 au lot n° 3 – Gros Œuvre avec la Société LE BATIMANS.

- **Décision du 03/02/2026 n°2025-02-03**

Objet : Relative à la signature d'un marché de travaux d'aménagement de voirie avec la société PIGEON TP Centre IDF.

- **Décision du 03/02/2026 n°2025-02-03**

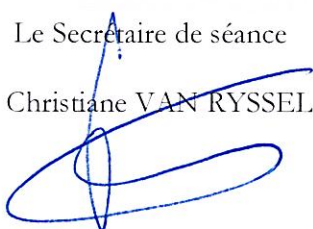
Objet : Relative à la signature d'un devis avec la Société COMPASS Group pour la réalisation d'un audit opérationnel et ressources humaines de l'espace de restauration.

- **Décision du 06/02/2026 n°2025-02-04**

Objet : Relative à la signature d'un devis avec la Société COMPASS Group pour la réalisation d'un audit opérationnel et ressources humaines de l'espace de restauration pour un montant maximum de 3000 € HT.

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSEL



Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.